

## Compte rendu de la réunion du 16 novembre 2012

### Membres présents

Mesdames Marie-Claude MOREAU, Martine AUDIBERT, Florence VIÉ et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Messieurs José VIÉ, Christian GUILLAUD, Jacky HERVOUET, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Michel NAUDIN, Raymond THILLOU et Daniel TRUCHY

### Membres absents excusés

Messieurs Francis PETITCOLLOT et Christophe GUYOT

### Membres absents

Messieurs Jérôme GASSET et Jean-Baptiste PEYRAUD

## Point sur le championnat

5ème journée de championnat du 28/10/12	
Carton jaune	Kevin MOINARD (Domats 2) Hervé GRANGY et Richard JUBRE (Beaumont) Léo BELAUBRE (Seignelay 2) Vincent HOUVENAEGHEL (Arces) : 2 cartons jaunes en moins de dix matches = un carton rouge (joueur suspendu le 11/11/12 et <b>amende de 8 €</b> )
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Les Bries (feuillelet bleu) Avicenne, Domats 1, Montacher, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard (feuillelet blanc)
Licence sans photo (5 €)	Marc TOUZEIL (Saint-Georges)
Joueur sur aucune liste d'équipe (amende de 8 €)	<b>Saint-Julien 2</b> : Azcan KAHYOGLU et Valentin HOUWE, soit 16 € d'amende
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<b>Cravant</b> score match Egriselles/Cravant : 3-0 et 0 pt pour Cravant le match retour du 17 mars se jouera à Egriselles
<b>Cas particuliers :</b>	
- 3 cartons jaunes pour l'équipe d'Arces, soit 1 pt de moins au classement	
- match Escamps/Ormois non joué : la commission décide à la majorité le report de ce match au 14/04/13	

**6ème journée de championnat du 04/11/12**

Carton jaune	Ibrahim CIMENDAG (AFC Auxerre) Paolo TAVARES (Saint-Valérien)
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Chéroy (feuillelet bleu)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Etoile Auxerre, Beauvoir et Chéroy (nom du dirigeant non indiqué) Guersch (numéro de maillots non indiqué pour 5 joueurs) Véron 2 (numéro de maillots non indiqué)
Carton rouge direct (amende de 8 €)	Paolo TAVARES de Saint-Valérien : 1 pt de moins au championnat pour son équipe (décision prise le 14/11/12 par la commission d'application du règlement : suspension pour 1 match automatique + 2 matches fermes)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<b>Gurgy</b> score match Portugais de Villeneuve/Gurgy : 3-0 et 1 pt pour Gurgy le match retour du 7 avril se jouera à Villeneuve-sur-Yonne  <b>Arces</b> score match Arces/Paron 1 : 0-3 et 1 pt pour Arces
Défaut de toutes les licences (amende de 25 €)	Escamps
Equipe incomplète en début de match	<b>Escamps</b> score match Charbuy/Escamps : 3-0 et 1 pt pour Escamps

**Coupe de l'Yonne du 11/11/12**

Carton jaune	Mickaël MULLER (Fruehauf) Denis CUODAVALT (Migennes) Anthony VINCENTE (Villefargeau) Christophe DAVY (Alliance Nord)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Montacher
Feuille de match non reçue (amende de 5 €)	Chéu et Pont-sur-Yonne (feuillelet bleu) Domats 1 et Saint-Aubin (feuillelet blanc)
Licence sans photo (5 €)	Jacky BUREL (Fruehauf) Frédéric HIRBEC (Laroche)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<b>Véron 2</b> score match Arces/Véron 2 : 3-0 et 2 pts de moins au classement du championnat pour Véron 2 (conformément au règlement sportif rubrique C/3 § 4)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<b>Gurgy</b> score match Domats 2/Gurgy: 3-0 et 2 pts de moins au classement du championnat pour Gurgy (conformément au règlement sportif rubrique C/3 § 4)

**Modifications à apporter au précédent compte-rendu :**

Amendes de 5 € à annuler pour des clubs ayant bien envoyé la feuille de match :

journée du 14/10/12 : Bussy-en-Othe

journée du 21/10/12 : Senan 1 et Beaumont

## Tirage des Coupes

Voir tableaux annexés (visibles sur le site)

Coupe Challenge : Les premiers de chaque groupe ainsi que le meilleur 2ème des groupes de 5 seront qualifiés.

Coupe Consolante : Les premiers de chaque groupe ainsi que les 2 meilleurs 2ème seront qualifiés.

Les ex-aequo seront départagés successivement par le nombre de points, le golavérage particulier, le golavérage général, la meilleure attaque, la meilleure défense puis par le tirage au sort.

## Questions diverses

➤ 3 clubs ont envoyé leur candidature pour l'organisation des finales des Coupes de l'Yonne du 3 juin 2012, à savoir : Piedalloues, Montacher et Laroche.

La commission a voté (à l'exception de Jacky HERVOUET licencié au club des Piedalloues) pour la candidature de Laroche. Les finales se joueront donc sur leur terrain d'Epineau-les-Voves.

➤ 3 arbitres de l'Yonne et un contrôleur ont été désignés sur un match de la Coupe Nationale à 11 le 18 novembre dans l'Aube. A cette occasion, Florence VIÉ sera supervisée afin de valider son examen d'arbitre Fédéral.

➤ Il est conseillé aux arbitres désignés au centre lors d'un match à 11 de ne pas jouer le matin afin d'éviter toute blessure. Par contre, il leur est strictement interdit d'être arbitre central pour leur club le même jour.

➤ Un arbitre officiel ne s'est pas déplacé et, conformément aux nouvelles dispositions du règlement sportif, il devra officier un match supplémentaire. Une notification lui sera adressée.

➤ Le club de Saint-Valérien se propose pour l'organisation de la réunion annuelle du 28 juin 2013. La candidature est acceptée par les membres de la commission.

➤ Important: lorsqu'un club sollicite par mail un report auprès de Daniel FERTIN, ce dernier doit le confirmer. Si ce n'est pas le cas, il se peut qu'il n'ait pas réceptionné le message, il est donc indispensable de le contacter de nouveau au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La Secrétaire  
Marie-Claude MOREAU